

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
CANTON DE SIGOULES
COMMUNE DE MONESTIER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 28 mars 2014 à 20 h 30

Présent(e)s : ALEXANDER Elizabeth, BOUCHENEZ Christelle, BOURGADE Nicolas, BROUILLEAUD Marie-Agnès, de CERVAL Hubert, DOUGHTY Richard, CUISSET Guy, HURE Armelle, PEDRENO Armelle, Patrick VERGNOL, WAUQUIER Anne.

Absent(e)s excusé(e)s : /

Absent(e)s non excusé(e)s: /

Secrétaire de séance : Patrick VERGNOL

Invité(e)s : Mme RIVIERE Sylvie, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire
- Election des adjoints
- Divers

Election du Maire

Réf délibération : 2014/1 acte 5.4

Monsieur Gérard PEDRENO, adjoint sortant, prend la présidence de séance en application de l'article L.2122.17 du CGCT et après appel, déclare les nouveaux membres du Conseil Municipal élus le 23 mars 2014, installés dans leurs fonctions.

Monsieur VERGNOL Patrick est désigné en qualité de secrétaire.

Monsieur PEDRENO Gérard demande au membre le plus âgé de reprendre la présidence de séance.

Monsieur Hubert de CERVAL invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

- **Premier tour de scrutin** : Marie-Agnès BROUILLEAUD, Guy CUISSET proposent leur candidature

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins :	11
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	0

Suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur Guy CUISSET, cinq voix (5)
Madame Marie-Agnès BROUILLEAUD, cinq voix (5)
Pas de majorité absolue, l'assemblée passe au 2^{ème} tour de scrutin

• **Deuxième tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : 11
Bulletins blancs : 1
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur Guy CUISSET, cinq voix (5)
Madame Marie-Agnès BROUILLEAUD, cinq voix (5)
Pas de majorité absolue, l'assemblée passe au 3^{ème} tour de scrutin

• **Troisième tour de scrutin (majorité relative)**

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : 11
Bulletins blancs : 1
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur Guy CUISSET, cinq voix (5)
Madame Marie-Agnès BROUILLEAUD, cinq voix (5)
Egalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur Guy CUISSET est déclaré Maire et reprend la présidence de séance.

Aucune observation ou réclamation n'est enregistrée.

Postes d'adjoint

Réf délibération : 2014/2 acte 5.1

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-2 et L. 2122-7-2, Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger,
Considérant que le Code général des collectivités territoriales fixe le nombre de postes d'adjoints à 30 % maximum de l'effectif total du conseil municipal, le conseil municipal décide à l'unanimité :
D'approuver la création d'un poste d'adjoint.

Election de l'adjoint

Réf délibération : 2014/3 acte 5.4

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 et suivants,
Vu le point précédant dans l'ordre du jour déterminant le nombre d'adjoints et considérant que ce nombre vient d'être fixé à un.

Monsieur le maire propose l'élection du 1^{er} adjoint

Election du 1^{er} adjoint

Premier tour de scrutin : Candidats : Christelle BOUCHENEZ, Hubert de CERVAL

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : 11
Bulletins blancs : 5
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 6
Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

Monsieur Hubert de CERVAL, quatre voix (4)

Madame Christelle BOUCHENEZ, deux voix (2)

Monsieur Hubert de CERVAL a obtenu la majorité absolue et a été proclamé 1^{er} adjoint.

Aucune observation ou réclamation n'est enregistrée.

La séance est levée à 21h30

The image shows several handwritten signatures in black ink. There are approximately 11 signatures in total, arranged in two rows. The signatures are stylized and vary in length and complexity. Some are more legible than others, but they all appear to be official signatures of the council members mentioned in the text above.